

Le projet divise la population

Source : Courrier de Portneuf
Le 17 mars 2010
Texte : Jocelyn Drouin

La soirée de consultation qui a eu lieu mercredi soir dernier à Notre-Dame-de-Montauban concernant le projet de barrage hydroélectrique sur la rivière Batiscan n'a pas permis d'atténuer les critiques des opposants.

Ces derniers ont reproché aux promoteurs – la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et la MRC Mékinac – la précipitation avec laquelle le dossier était mené et les nombreuses questions qui demeurent en suspens.

Les 200 citoyens qui ont rempli la salle municipale n'ont pu connaître la part de la dette et des revenus qui serait attribuée à leur Municipalité si le projet de petite centrale de 10 MW, estimé à 28 millions de dollars, est réalisé.

Plusieurs se sont montrés réticents à s'associer à la MRC qu'ils accusent d'avoir trahi la population de Notre-Dame-de-Montauban il y a deux ans lorsque les projets de reconstruction de la scierie locale et l'attribution des droits de coupe requis à la Scierie Dion de Saint-Raymond ont avorté.

Tout en se disant disposés à accepter la volonté populaire si les opposants parvenaient à recueillir le lendemain (jeudi) les 98 signatures nécessaires à la tenue d'un référendum, le maire Jean-Guy Lavoie a fait valoir le besoin pressant des retombées économiques pour sa Municipalité qui fait partie de la

liste des 173 municipalités dévitalisées au Québec. Le taux de la taxe foncière à Notre-Dame-de-Montauban, à 1,59 \$ du 100 \$ d'évaluation, est un des plus élevés de la circonscription provinciale de Portneuf.

La Centrale

Selon les estimations, les revenus nets à être partagés sont de l'ordre de 800 000 \$ pour la première année et s'échelonnent sur 20 ans. Le barrage de type au fil de l'eau serait construit 800 mètres en amont du pont situé au cœur du village. Selon les promoteurs, la superficie inondée correspondrait à une crue printanière.

La conduite d'amenée, creusée dans le roc sur toute sa longueur, aurait un débit moyen de 60 mètres cubes par seconde et générerait 10,1 MW vendus 0,075 \$ du kW à Hydro-Québec. La turbine serait installée au pied de la chute près du pont.

De son côté, l'organisme Chute libre doute de la capacité de la rivière à fournir un tel débit en période de sécheresse. D'autres s'inquiètent des éventuels dépassements de coût.

Pas de caméras

La soirée avait commencé avec un échange aigre-doux entre les représentants des médias et les élus locaux qui avaient interdit la présence de caméras et d'appareils-photos dans la salle. L'insistance des citoyens a rapidement amené le maire Jean-Guy Lavoie à autoriser leur présence.